

RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX
COMPTES

ANDECAM

31/12/2023

..*.*.*

SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

ANDECAM
Siège social : 48 rue de la Boétie
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2023

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ANDECAM relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport. 

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Dans le cadre de notre mission, nous avons obtenu les documents externes et internes permettant de nous assurer de la correcte application du principe de séparation des exercices.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association 

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société Erreur! Signet non défini. à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BLOIS, le 05 Avril 2024

Le Commissaire aux comptes
ORCOM AUDIT

Thomas VATINEL
Associé



ANDECAM - BILAN
Situation au 31 Decembre 2023

Actif	déc-23			déc-22	Passif	déc-23	déc-22
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	net			
Actif immobilisé					Fonds associatifs		
Immobilisations incorporelles					Fonds associatifs		
Frais établissement					Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Frais de recherche et de développement					Ecarts de réévaluation		
Concessions, brevets, licences, marques	179 044,46	56 537,19	122 507,27	158 316,16	Ecarts d'équivalence		
Fonds commercial					Réserves		
Autres immobilisations incorporelles					Réserves légales		
Immobilisations incorporelles en cours				-	Réserves statutaires ou contractuelles		
Avances et acomptes					Réserves réglementés		
Immobilisations corporelles					Autres		
Terrains					Report à nouveau	190 289,39	265 860,85
Constructions					Résultat de l'exercice (+ ou -)	68 958,22	- 75 571,46
Installations techniques, matériel et outillage					Subvention d'investissement		
Autres immobilisations corporelles en cours					Provisions réglementées		
Immobilisations corporelles en cours					Total (1)	259 247,61	190 289,39
Avances et acomptes					Autres fonds propres		
					Produits des émissions de titres participatifs		
Immobilisations financières					Avances conditionnées		
Participations					Autres		
Créances rattachées à des participations					Total (1bis)		
Titres immobilisés de activité de portefeuille					Provisions pour risques et charges		
Autres titres immobilisés					Provisions pour risques		
Prêts					Provisions pour charges		
Autres immobilisations financières					Total (2)		
Total (1)	179 044,46	56 537,19	122 507,27	158 316,16	Dettes		
Actif circulant					Emprunts obligataires convertibles		
Stocks et en-cours					Autres emprunts obligataires		
Matières premières et autres approv					Emprunts, dettes aux états de crédit	55 350,55	75 265,00
En-cours de production de biens					Emprunts et dettes financières divers		
En-cours de production de services					Avances, acomptes reçus sur commandes		
Produits intermédiaires et finis					Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Marchandises					Dettes fiscales et sociales		
Avances, acomptes versés sur commandes					Dettes sur immobilisations		
Créances					Autres dettes diverses	48 688,59	48 001,26
Créances clients et comptes rattachés							
Autres créances	1 711,64		1 711,64	868,98			
Capital souscrit - appelé non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	202 410,84		202 410,84	117 713,51			
Comptes de régularisation actif					Comptes de régularisation passif		
Charges constatées d'avance	36 657,00		36 657,00	36 657,00	Produits constatés d'avance		
Total (2)	240 779,48	-	240 779,48	155 239,49	Total (3)	104 039,14	123 266,26
Charges à répartir sur plusieurs exercices (3)							
Primes de remboursements des obligations (4)							
Ecarts de conversion actif (5)					Ecarts de conversion passif (4)		
Total général (1+2+3+4+5)	419 823,94	56 537,19	363 286,75	313 555,65	Total général (1+2+3+4)	363 286,75	313 555,65

ANDECAM - COMPTE DE RESULTAT
Situation au 31 Decembre 2023

Charges	déc-23	déc-22	Produits	déc-23	déc-22
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stocks			Production vendue de biens et services		
Achats de matières premières et autres approvisionnements			Sous-total A: Montant net du chiffre d'affaires	-	-
Variation de stocks			Production stockée		
Autres achats et charges externes	180 889,53	190 894,14	Production immobilisée		
Impôts taxes et versements assimilés			Subventions d'exploitation		
Salaires et traitements			Reprises provisions, amort, transferts de charges		
Charges sociales			Autres produits	291 534,32	145 067,32
Dotations aux amortissements sur immobilisations	35 808,89	20 728,30	Sous-total B	291 534,32	145 067,32
Dotations aux provisions sur immobilisations			Total (1): A+B	291 534,32	145 067,32
Dotations aux provisions sur actifs circulant			Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (2)		
Dotations aux provisions pour risques et charges			Produits financiers		
Autres charges	7 200,00	9 300,00	De participations		
Total (1)	223 898,42	220 922,44	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (2)			Autres intérêts et produits assimilés	1 697,83	771,88
Charges financières			Reprises sur provisions et transferts de charges		
Dotations aux amort. et aux provisions			Différences positives de change		
Intérêts et charges assimilées	375,51	488,22	Produits nets de cessions de valeurs mobilières		
Différences négatives de change			Total (3)	1 697,83	771,88
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			Produits exceptionnels		
Total (3)	375,51	488,22	Sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles			Sur opérations en capital		
Sur opérations de gestion	-	-	Reprises sur provisions et transferts de charges		
Sur opérations en capital			Total (4)		
Dotations aux amort. et aux provisions					
Total (4)	-	-	Total des produits (1+2+3+4)	293 232,15	145 839,20
Participations des salariés (5)			Solde débiteur : Perte	-	75 571,46
Impôts sur les bénéfices (6)			Total général	293 232,15	221 410,66
Total des charges (1+2+3+4+5+6)	224 273,93	221 410,66			
Solde créditeur : Bénéfice	68 958,22	-			
Total général	293 232,15	221 410,66			

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrantes des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 et 2020-08 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'assemblée générale du 08/06/2022 a porté la cotisation de 2 centimes par contrat en cours à 4 centimes permettant de revenir à un excédent de résultat sur l'exercice 2023. 

3 Notes sur les postes de bilan

3.1 Actif

3.1.1 Actif immobilisé

(en euros)

31/12/2023					31/12/2022	
	Solde ouverture	Augmentation	Diminution	Transfert de compte à compte	Solde clôture	Solde clôture
Immobilisations incorporelles	-		-		-	
Immobilisations incorporelles en cours					-	
<i>Projet Vote électronique</i>	179 044,46				179 044,46	179 044,46
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
Total	179 044,46	0,00	0,00	0,00	179 044,46	179 044,46

L'actif immobilisé présente un solde de 179 044,46 € au 31/12/2023, pour le projet de vote électronique mené en 2021, dont la mise en service a été réalisée le 08/06/2022 à l'occasion de l'assemblée générale.

(en euros)

31/12/2023				31/12/2022	
	Solde ouverture	Dotations	Reprises	Solde clôture	Solde clôture
Immobilisations incorporelles	20 728,30	35 808,89		56 537,19	20 728,30
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Total	20 728,30	35 808,89	0,00	56 537,19	20 728,30

Le projet de vote électronique a une durée d'amortissement de 5 ans en mode linéaire. La dotation de l'exercice s'établit à 35 808,89€ calculée en mode linéaire.

3.1.2 Actif circulant

(en euros)

31/12/2023					31/12/2022
	Total	< 1 an	1 < et < 5 ans	> 5 ans	
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versées sur commandes					
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	-				868,98
Autres créances	1 711,64	1 711,64			
<i>Subvention 2022 Pacifica</i>	1 711,64	1 711,64			
Capital souscrit - appelé non versé					
Disponibilités	202 410,84				117 713,51
<i>Banque compte courant</i>	124 213,01				72 015,64
<i>Livret A</i>	78 197,83				45 697,87
Total	204 122,48	1 711,64	0,00	0,00	118 582,49

L'actif circulant présente un solde global de 204 122,48 € au 31/12/2023 contre 118 582,49 € en 2022.

- La subvention 2023 sur le stock de contrats à fin 2022 à recevoir de PACIFICA pour 1 711,64 €.
- Les disponibilités représentent la trésorerie de l'association Andecam au 31/12/2023 sur le compte courant et le Livret A pour un total de 202 410,84 € en 2023 contre 117 713,51 € en 2022.

3 1.3 Comptes de régularisations actif

(en euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Charges constatées d'avance	36 657,00	36 657,00
Total	36 657,00	36 657,00

Il s'agit de la facture de The Neoshields qui correspond à la mission DPO signée en 2021, pour la période de janvier 2023 à avril 2023, ainsi qu'un acompte GEDIVOTE de 36 000€ pour l'AG 2024

3.2 Passif

3.2.1 Variation des fonds propres

(en euros)

	01/01/2023	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise						
Fonds propres avec droit de reprise						
Ecart de réévaluation						
Réserves						
Report à nouveau	265 860,85	- 75 571,46			190 289,39	265 860,85
Excédent ou déficit de l'exercice	- 75 571,46	75 571,46	68 958,22	-	68 958,22	- 75 571,46
Situation nette	190 289,39	-	68 958,22	-	259 247,61	190 289,39
Fonds propres consommables						
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
Total	190 289,39	0,00	68 958,22	0,00	259 247,61	190 289,39

Dans les Fonds propres, le compte de report à nouveau présente un solde de 190 289,39 € correspondant aux bénéficiaires accumulés des années précédentes.

Pour l'exercice 2023, le résultat représente un bénéfice de 68 958,22 €.

3.2.2 Dettes

(en euros)

	31/12/2023				31/12/2022
	Total	< 1 an	1 < et < 5 ans	> 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	55 350,55	20 027,01	35 323,54		75 265,00
Emprunts et dettes financières divers					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés					
Dettes fiscales et sociales					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Charges à payer	48 688,59	48 688,59			48 001,26
<i>Facture non parvenue CAAS</i>	46 080,00	46 080,00			45 701,00
<i>Facture non parvenue ORCOM</i>	2 608,57	2 608,57			2 300,24
<i>Facture non parvenue ESAT</i>					
Autres Dettes diverses					-
Total	104 039,14	68 715,60	35 323,54	0,00	123 266,26

Les dettes représentent un total de 104 039,14 € au 31/12/2023 contre 123 266,26 € en 2022.

- L'emprunt de 100 000 € souscrit en septembre 2021, avec un taux d'intérêt à 0,56%, remboursable sur 5 ans et dont le capital restant dû au 31/12/2023 est de 55 350,55 €.
- Les Factures non parvenues au titre de prestations 2023 de CAAS pour 46 080 € et du Cabinet ORCOM pour 2 608,57 € (correspondant au 2^{ème} acompte 2023 et à la facture du solde).

ASSOCIATION ANDECAM
Siège social : 48 rue de la Boétie
75008 PARIS

* * * * *

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à BLOIS, le 05 Avril 2024

Le Commissaire aux comptes

ORCOM AUDIT

Thomas VATINEL

Associé